

Rouen, le 20 janvier 2025

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE PARC-D'ANXTOT
18 rue Saint-Blaise
76210 PARC D'ANXTOT

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

CVS ST ANTOINE LA FORET

Prélèvement 00297894
Unité de gestion CVS ST ANTOINE LA FORET (UGE 0380)
Installation ST ANTOINE FORET (UDI 000501)
Point de surveillance Point communal (S 0000000978)
Commune PARC-D'ANXTOT
Localisation exacte ROBINET CUISINE MAIRIE

Prélevé le : jeudi 09 janvier 2025 à 09h30
par : AURÉLIE FOLLAIN
Type visite : D1
Type d'eau : T
Motif : contrôle sanitaire

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

	Résultats	Limites de qualité	Références de qualité
		inférieure	supérieure
Couleur (qualitatif)	0 SANS OE		
Odeur (qualitatif)	0 SANS OE		
Saveur (qualitatif)	0 SANS OE		
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,25 NFU		2,00
Température de l'eau	7 °C		25,00
Conductivité à 25°C	618 µS/cm		1 100,00
pH	7,7 unité pH		9,00
Chlore libre	0,12 mg(Cl ₂)/L		
Chlore total	0,14 mg(Cl ₂)/L		

Analyse laboratoire

Type de l'analyse : 76D1

Code SISE de l'analyse : 00297956

Référence laboratoire : E.2025.410-1

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

	Résultats	Limites de qualité	Références de qualité
		inférieure	supérieure
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	2 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	6 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)		0
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)	0	
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)	0	
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1 n/(100mL)		0

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

	Résultats	Limites de qualité	Références de qualité
		inférieure	supérieure
Ammonium (en NH ₄)	<0,020 mg/L		0,10
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,60 mg/L	1,00	
Nitrates (en NO ₃)	29,9 mg/L	50,00	

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00297894)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé

P/Le directeur général

Responsable adjoint du pôle santé environne
Jérôme LE BOUARD

ment